

REGLEMENT INTERIEUR EXPOSITION

L'Université d'Évry vous propose une **exposition participative** sur le thème de « **l'Humour en période de confinement** ».

Il s'agit d'une exposition virtuelle, **réalisée grâce à vos contributions**. Elles devront répondre aux conditions suivantes :

- **Contributeurs éligibles** : gratuit et ouvert à tous : étudiant.e.s et personnels de l'Université d'Évry.
- **Nature des documents éligibles** : tout texte (littérature, théâtre, poésie), sketch, discours, dessin, dessin de presse bande dessinée, caricature, chanson (détournée ou non), photographie, vidéo insolite et humoristique
- **Thématiques concernées** : toute thématique en lien avec le confinement, son actualité depuis le 15 mars 2020, ses causes, son contexte, sa gestion, etc.
- **Condition d'éligibilité** : les productions éligibles sont des productions personnelles ou recueillies dans la presse ou sur internet (l'auteur, les crédits et la source devront alors être cités). Elles portent sur des thématiques liées au confinement et/ou au contexte sanitaire qui a entraîné cette mesure.
Toute production humoristique qui ne tombe pas sous le coup de la loi et qui n'a pas fait l'objet d'une censure ou d'une interdiction préalable.
Les contenus devront respecter la loi pour une diffusion publique, notamment ne pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, diffamatoire, raciste, etc. Les photos de personnes sont permises, dans la mesure où il ne s'agit pas de mineurs et que les personnes photographiées ont donné leur autorisation de disposer de leur image. L'autorisation doit également être obtenue s'agissant de lieux privés. La personne qui dépose « déclare, par l'acceptation du règlement, posséder toutes les autorisations nécessaires ».
- Le **commissariat de l'exposition** sera assuré par Martin Guerpin et Stéphanie Cardon en charge de modérer les contenus qui seront ensuite déposés sur la plateforme Mediaserveur de l'Université et consultables par tous (un lien internet vous sera communiqué). Ils peuvent sans avoir à se justifier, ne pas publier certains contenus qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité.
- Chaque participant fournira ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse mail institutionnel, filière pour les étudiants ou service d'affectation pour les personnels). Un texte de quelques lignes pourra accompagner le contenu.
- Les organisateurs jugeront de l'opportunité de le présenter et de la forme que cela prendra si des documents sont exposés.
- Les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Vos contributions pourront être envoyées à la DVEC - Pôle Arts & Culture : culture@univ-evry.fr **jusqu'au 30 avril 2020** en nous laissant une petite description du contenu humoristique, avec notamment le lien internet permettant d'y accéder.

Si cette contribution excède 15Mo, nous vous recommandons d'utiliser un outil de partage de fichiers par exemple WeTransfer : <https://wetransfer.com/>